



منظمة الوحدة الافريقية
المكركاريسه
من. ب. 3243

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAIN
Secretariat
B. P. 3243

اديس ابابا * Addis Ababa

CONSEIL DES MINISTRES
Vingt-et-unième Session Ordinaire
ADDIS ABABA, 17 - 23 Mai 1973

OM/531

RAPPORT
DU GROUPE INTERAFRICAIN DE SCIENTIFIQUES
SUR
LA SCIENCE ET LA TECHNIQUE



CM10531

MICROFICHE

S O M M A I R E

	<u>PAGES</u>
1. LISTE DES PARTICIPANTS	1 - 4
2. ORDRE DU JOUR	3
3. LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL	4
4. RAPPORT ET RECOMMANDATIONS	5
5. - OBSERVATIONS GENERALES	6
- APPLICATIONS DES CONNAISSANCE SCIENTIFIQUES ET DES TECHNIQUES EXISTANTES	8
6. ELEVAGE.....	11
7. RECOMMANDATIONS	17

LISTE DES PARTICIPANTS

- PRESIDENT : Professor D.P.S. WASAWO,
C.S.A. Member,
P. O. Box 9182,
DAR-ES-SALAAM - Tanzania.
- RAPPORTEUR : Professor A. O. ADEKOLA,
Head of Civil Engineering Department,
Faculty of Engineering,
University of Lagos,
Yaba, LAGOS - Nigeria.
- MEMBRES : Professor Dr. T.A. MOUSSA,
Director of National Research Centre,
Dokki - CAIRO,
Arab Republic of Egypt.
- Professeur MALU wa KALENGA,
Commissariat des Sciences Nucleaires,
B.P. 184,
KINSHASA - Zaïre.
- Professor J. Yanney EWUSIE,
Department of Botany,
University College of Cape Coast,
Cape Coast, Ghana.
- ABSENTS : Dr. Fisseha H. MESKAL,
Head of Biology Department,
Faculty of Science,
Haile Sellasie I University,
P.O. Box 1176
ADDIS ABABA - Ethiopia.
- Professor Namamoudou MAGASSOUBA,
Faculte des Sciences Technologiques et de la Nature,
Institut Polytechnique,
CONAKRY - Guinea.

LISTE DES PARTICIPANTS

SECRETARIAT :

Mr. A.O. ODELOLA,
Executive Secretary,
OAU/STRC,
P. M. B. 2359,
LAGOS - Nigeria.

Mr. A. H. A. RAZIK,
Assistant Executive Secretary,
OAU/STRC,
P. M. B. 2359,
LAGOS - Nigeria.

ORDRE DU JOUR

1. Allocution de M. A.O. Adelola, Secrétaire exécutif
 - Election du Bureau
 - Adoption de l'ordre du jour
 - Organisation des travaux
2. Moyens de favoriser l'application effective des connaissances scientifiques et des techniques existantes au développement.
3.
 - a) Accélération du programme concernant le transfert et l'adaptation des sciences techniques au développement;
 - b) Instauration dans les Etats membres de l'OUA d'un climat favorable aux innovations intéressant les techniques de production;
4. Mobilisation des efforts déployés par les organismes scientifiques et de recherche et par les établissements d'enseignement supérieur des Etats membres de l'OUA en vue de la solution de problème intéressant la région africaine dans son ensemble.
5. Propositions relatives à l'ordre de priorité à établir pour les travaux de recherche et de développement dans les Etats membres de l'OUA.
6. Encourager le lancement de projets communs et de projets de coopération dans les domaines scientifique et technique par les Etats membres de l'OUA.
7. Recommandations.
8. Questions diverses.
9. Clôture

LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL

<u>Document N°</u>	<u>T i t r e</u>
	Rapport et recommandations de la Première Conférence du Conseil Scientifique de l'Afrique (Lagos 3 - 14 Décembre 1965)
	Rapport de la Seconde Conférence du Conseil Scientifique de l'Afrique (Addis Ababa 8 - 12 Avril 1967)
L (70) 15	Rapport du Conseil Scientifique de l'Afrique (3ème session) Le Caire 20-23 Avril 1970
L (72) 2	Rapport du Conseil Scientifique de l'Afrique (4ème session) Ibadan 1 - 4 Novembre 1971
L (72) 7	Rapport du Comité interafricain pour les plantes médicinales africaines (Lagos 16 - 19 Mai 1972)
L (72) 8	Comité interafricain pour les cartes et études cartographiques (Lagos 17 - 22 Juillet 1972)
L (72) 9	Comité interafricain pour les matériaux de construction (Lagos 22 - 27 Juillet 1972)
L (71) 12	13ème session du Conseil Scientifique International sur les recherches relatives à la trypanosomiase (Lagos 7 - 11 Septembre 1971)
L (71) 13	Comité d'océanographes, de spécialistes en matière de ressources maritimes et de pêcheries (Lagos 14 - 16 Octobre 1971)
	Convention africaine relative à la conservation de la nature et des ressources naturelles (signée à Alger par les Chefs d'Etat en Septembre 1968)

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

OUVERTURE DE LA REUNION

Prenant la parole à la séance d'ouverture de la réunion du groupe d'experts du Comité scientifique pour la science et la technique, M. A.O. Odelola, Secrétaire exécutif, a remercié les participants au nom du Secrétariat d'avoir répondu à l'invitation qui leur avait été adressée. Il a indiqué que sept hommes de science avaient été invités à la réunion et que, malheureusement, en dépit de plusieurs rappels on n'avait pas eu de nouvelles du Professeur Nanamoudou Magassouba (Guinée) et du Dr. Fisseha H. Meskal (Ethiopie). Le Secrétaire exécutif a estimé, que la raison en était peut-être la difficulté des communications en Afrique. Il a remercié le Professeur D.P. Wassano (Kenya), le Professeur T.A. Moussa (Egypte), le Professeur J.Y. Equisie (Ghana), le Professeur A.O. Adekola (Nigéria) et le Professeur Malu (Zaïre) d'avoir trouvé le temps nécessaire pour assister à la réunion, en dépit de tous les engagements individuels qui les retenaient dans leurs universités ou instituts de recherche.

Le Secrétaire exécutif a brièvement rappelé les raisons qui avaient poussé le Conseil scientifique pour l'Afrique à créer un groupe d'experts pour la science et la technique. Le Conseil se rend compte qu'il est impossible pour lui d'examiner au cours de sa session annuelle de quatre jours tous les problèmes dont il est saisi dans le domaine de la science et de la technique. Il a donc jugé bon que soit créé un groupe d'experts pour la science et la technique qui aurait pour mission d'examiner l'ensemble de ces problèmes et de lui présenter périodiquement une analyse détaillée de la situation. De cette façon le Conseil disposera à chacune de ses sessions, à propos de la politique à suivre dans le domaine scientifique et technique, des propositions qui auront auparavant fait l'objet d'un examen approfondi de la part des éminents spécialistes qui composent le groupe d'experts pour la science et la technique.

A l'issue du bref exposé du Secrétaire exécutif, les participants ont décidé que les Professeurs D.P.S. Wasamo et A.O. Adekola feraient respectivement fonction de président du groupe et de rapporteur.

L'ordre du jour proposé par le secrétariat, et légèrement modifié, a été adopté comme base de travail.

OBSERVATIONS GENERALES :

A l'invitation du Président, les membres du Groupe ont fait des observations d'ordre général, comme suit :

1. Les scientifiques doivent pouvoir communiquer entre eux en anglais et en français, qu'ils viennent d'un pays de langue anglaise ou d'un pays d'expression française.
2. Il faut dresser un inventaire des différents secteurs de la science et de la technique, analyser les techniques à employer dans la pratique et les avantages qui peuvent en découler.
3. Il faut discerner les obstacles à l'application de la science et de la technique afin de les réduire et de faire en sorte que les techniques soient efficacement mises au service du développement. A cet effet on peut procéder discipline par discipline.
4. Il faut connaître les recommandations formulées par les groupes d'experts antérieurs et les recommandations antérieures du Conseil scientifique pour l'Afrique au sujet de l'ordre de priorité à observer. Des domaines d'intérêt commun doivent être retenus, à l'échelon régional ou à l'échelon continental pour faire l'objet d'efforts concertés.

5. Il faut assurer la coopération entre les universités et les instituts de recherche, en particulier la participation des chercheurs universitaires à la recherche appliquée.
6. Les administrations et l'industrie doivent apporter leur concours à l'université pour la formation de scientifiques des différentes disciplines. Les universités et les instituts de recherche devraient coopérer en vue de la formation de scientifiques.
7. Les résultats de recherches antérieures doivent être appliqués à la production et développés. A cet effet, les institutions financières devront mettre en valeur ce que les scientifiques africains ont pu réaliser.
8. Il faut qu'il y ait un point de rencontre entre scientifiques et institutions financières pour stimuler l'intérêt qui est porté à l'application aux projets industriels du résultat des recherches.
9. Il faut se rendre compte que seuls les efforts concertés des pays africains à l'échelon régional ou sur le plan continental, qui s'exercent par le biais de projet pilotes, permettront de faire quelques progrès sur la voie de l'utilisation du résultat des recherches.
10. Il faut recourir aux scientifiques africains quand on aborde les problèmes de l'Afrique. En règle générale, les gouvernements africains préfèrent employer des spécialistes étrangers au lieu de mettre à l'épreuve le personnel scientifique local. A cet effet, il faut entreprendre une enquête sur le personnel des différents domaines de spécialisation existant en Afrique.
11. Il faut échanger des informations - en coopération avec les centres régionaux et nationaux.

5. Il faut assurer la coopération entre les universités et les instituts de recherche, en particulier la participation des chercheurs universitaires à la recherche appliquée.
6. Les administrations et l'industrie doivent apporter leur concours à l'université pour la formation de scientifiques des différentes disciplines. Les universités et les instituts de recherche devraient coopérer en vue de la formation de scientifiques.
7. Les résultats de recherches antérieures doivent être appliqués à la production et développés. A cet effet, les institutions financières devront mettre en valeur ce que les scientifiques africains ont pu réaliser.
8. Il faut qu'il y ait un point de rencontre entre scientifiques et institutions financières pour stimuler l'intérêt qui est porté à l'application aux projets industriels du résultat des recherches.
9. Il faut se rendre compte que seuls les efforts concertés des pays africains à l'échelon régional ou sur le plan continental, qui s'exercent par le biais de projet pilotes, permettront de faire quelques progrès sur la voie de l'utilisation du résultat des recherches.
10. Il faut recourir aux scientifiques africains quand on aborde les problèmes de l'Afrique. En règle générale, les gouvernements africains préfèrent employer des spécialistes étrangers au lieu de mettre à l'épreuve le personnel scientifique local. A cet effet, il faut entreprendre une enquête sur le personnel des différents domaines de spécialisation existant en Afrique.
11. Il faut échanger des informations - en coopération avec les centres régionaux et nationaux.

12. Il est nécessaire de coordonner les activités des différents pays et de procéder à un examen critique des projets de la CSTR en cours pour les développer, le cas échéant, et pour les compléter par des projets nouveaux.
13. Il est nécessaire de prendre des décisions politiques au niveau le plus élevé sur les questions de grande importance.

Il a été décidé par le Groupe d'examiner tout d'abord l'agriculture qui offre un bon exemple des problèmes appelant une attention particulière de la part des scientifiques africains.

APPLICATION DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET DES TECHNIQUES EXISTANTES : TRANSFERT ET ADAPTATION DES SCIENCES ET TECHNIQUES AU DEVELOPPEMENT

- AGRICULTURE

L'agriculture est considérée comme une branche d'activité ayant pour objectif la production en plus grandes quantités de denrées alimentaires. Pour améliorer l'agriculture, il faut élaborer une stratégie nationale et régionale. Il faut aussi adopter une politique scientifique de l'agriculture. Les questions examinées peuvent être rangées sous les rubriques suivantes :

1. Préparation de la Terre

Les problèmes à aborder sont les suivants :

(i) Erosion des sols

Il faut appliquer les connaissances scientifiques existantes pour prévenir l'érosion.

(ii) Superficie optimale des exploitations agricoles

L'Etat doit posséder et gérer de grandes exploitations agricoles où les méthodes modernes de préparation peuvent être employées dans des conditions économiques (par exemple, utilisation de

tracteurs pour le défrichement). Les exploitants traditionnels doivent être aidés à constituer des coopératives afin d'avoir la possibilité d'utiliser les tracteurs pour la préparation de la terre. Des subventions doivent être accordées pour l'achat des engins aratoires traditionnels ou une autre formule doit être utilisée pour réduire le prix payé par l'agriculteur. A court terme, certains résultats pourraient être obtenus de cette façon.

- (iii) Étude Pédologique : En raison de son échelle, la carte pédologique de l'Afrique dressée par la CCTA ne se prête pas à l'usage en agriculture. Il faut entreprendre l'étude détaillée des sols pour en déterminer les propriétés. Des cartes des sols en Afrique doivent être établies.

2. Mise au point de variétés nouvelles et leur multiplication

Il convient d'examiner plus avant les résultats obtenus au Zaïre en matière d'amélioration des cultures par mutations radio-induites. A l'aide de cette technique, on a obtenu au Zaïre une variété nouvelle d'arachide qui, sans application d'engrais, permet d'atteindre un rendement plus élevé et une meilleure qualité.

3. Les ressources en eau et leur utilisation

L'étude des ressources hydrauliques est absolument indispensable pour le développement de l'agriculture. Les eaux de surface (cours d'eau, lacs, etc.) doivent être utilisées pour prolonger la période annuelle de travail agricole. Chaque fois que leur utilisation est économiquement justifiée, il faut se servir des moyens existants de transport de l'eau par l'intermédiaire de canaux ou de conduites. Il faut entreprendre l'étude des eaux souterraines disponibles. Il faut explorer leurs possibilités d'utilisation à l'aide de radio-isotopes afin d'en

déterminer le niveau. Si elle tire parti des expériences acquises en Egypte, l'Afrique doit être capable d'aborder ce problème avec succès. Il faut également rechercher des méthodes de dessalement afin que les pays qui doivent adopter cette formule pour résoudre les problèmes que pose leur approvisionnement en eau, puissent les mettre en pratique.

4. Engrais

L'emploi des méthodes naturelles de fertilisation de la terre doit être encouragé (cultures alternées, utilisation de composte, d'excréments d'animaux, etc.) parce qu'elles sont plus avantageuses pour les petits exploitants. Avant d'appliquer des engrais chimiques il faut étudier le sol pour déterminer quel genre d'engrais convient à la culture envisagée. Chaque fois que cela est possible, il faut encourager l'application de la technique utilisée au Zaïre, qui consiste à utiliser des bactéries fixant l'azote au lieu d'engrais artificiels.

5. Travaux de récolte

Dans ce domaine, le problème peut être celui de sélectionner des variétés nouvelles qui facilitent la mécanisation des travaux de récolte. Il faut perfectionner les techniques utilisées pour la récolte afin d'éviter les pertes.

6. Emmagasinage

Un tiers au moins des récoltes obtenues en Afrique est perdu en raison du manque ou de l'insuffisance des installations de stockage. Il faut rechercher pour les différents produits les meilleures méthodes de

stockage. Les travaux intéressant ce domaine doivent être intensifiés. Il faut échanger des informations sur les pratiques suivies dans différents pays africains. On doit aussi étudier les méthodes traditionnelles pour les améliorer le cas échéant. Les recherches concernant les méthodes utilisées dans la lutte contre les parasites doivent être développées.

7. Transformation des produits alimentaires et technique de l'alimentation

A l'heure actuelle on enregistre des pertes importantes dues à la destruction de produits alimentaires périssables ou à l'infestation des céréales par les parasites. La transformation des produits alimentaires constitue une bonne méthode de conservation qui peut permettre aux différents pays de se procurer des recettes supplémentaires.

A ce propos, le Groupe fait sienne la proposition de l'OUA tendant à créer des instituts de formation en matière de traitement des produits alimentaires et de technologie de l'alimentation.

ELEVAGE

En examinant ce sujet, on s'est attaché en particulier aux aspects suivants de l'élevage :

1. Maladies;
2. Sélection;
3. Production d'aliments pour le bétail;
4. Production laitière.

1. Maladies

Le Groupe a noté que la CSTR possédait dès à présent une certaine expérience dans ce domaine, plus spécialement en ce qui concerne les campagnes contre la peste bovine et la péripneumonie bovine.

Il a aussi noté que des organes nationaux existaient pour la lutte contre la trypanosomiase et la maladie de la tsé-tsé, par exemple. Les divisions chargées de la lutte contre ces maladies sont rattachées aux services de l'hygiène animale dans différents pays. La pulvérisation et le débroussaillage sont parmi les méthodes appliquées. Les progrès dans ce sens ont toutefois été entravés par l'insuffisance des ressources que certains pays affectaient à cette tâche.

Le Groupe appuie la recommandation de la treizième session du CSIRT tendant à ce que les Etats membres de l'OUA entreprennent en commun une campagne de coopération visant à combattre le vecteur de cette maladie. Le Secrétariat exécutif devrait faire des efforts pour se procurer une aide auprès d'organismes donateurs nationaux et internationaux tels que l'USAID, l'ODA, le PNUD, etc. L'importance de la coopération ressort en outre du fait que la libre propagation du vecteur dans un pays qui n'attache pas l'attention qui convient aux mesures de lutte peut rendre vains les efforts de lutte déployés par les pays voisins vigilants et les investissements consacrés à ce domaine.

Il a été indiqué au Groupe qu'un fonctionnaire de l'OUA/OSTR, un microbiologiste en poste au Bureau interafricain des ressources animales, a été nommé coordinateur et chargé de liaison pour les activités intéressant la trypanosomiase, menées en Afrique. Il a pour attribution de coordonner et d'harmoniser les activités de recherche et de lutte. Le cas échéant, il peut participer à l'exécution d'enquêtes par sondage qui se révéleraient nécessaires dans différents pays afin d'aider le secrétariat à établir une liste de base pour les démarches visant à obtenir une assistance internationale.

Le Groupe a jugé regrettable que le rapport Kissi de 1964 qui portait sur des pays tels que le Libéria, la Sierra Léone et la Guinée n'ait pas permis d'attirer une aide internationale. Il

a donc souligné que les gouvernements africains devraient redoubler d'efforts financiers et coopérer dans ce domaine au moins sur le plan régional ou sous-régional.

Il faut intensifier les recherches visant à déterminer quels produits chimiques permettent de combattre efficacement les parasites. Les recherches doivent être menées de façon continue, en raison de la tendance des parasites à acquies une immunité aux produits chimiques quand ceux-ci ont été employés pendant un certain temps. Les comptes rendus de recherche doivent être réunis et diffusés.

Le Groupe a été informé des activités du nouveau Centre international pour l'étude de la physiologie et de l'écologie des insectes qui vient d'être créé à Nairobi grâce à l'assistance de l'UNESCO. Ce Centre est engagé dans la recherche sur les méthodes de lutte biologique. Il a été admis d'un commun accord, qu'aucun effort ne doit être ménagé pour approfondir les connaissances dans ce domaine qui peut offrir des moyens de lutte plus efficaces que les méthodes physiques.

Il a été noté que certains organismes bilatéraux ou multilatéraux tendent à amener les gouvernements à créer des centres de recherche qui doivent étudier divers aspects des problèmes locaux présentant de l'intérêt pour des milieux extérieurs et que ces organismes tendent de toutes façons à ne pas révéler certains résultats importants des recherches aux scientifiques du pays d'accueil. L'existence de ces instituts entrave le développement des institutions nationales et leur création devrait toujours être subordonnée à l'avis du Conseil de la recherche scientifique du pays intéressé. Les offres d'assistance bilatérale ou multilatérale dans le domaine de la recherche ne doivent être acceptées que si l'aide est utilisée pour renforcer les instituts nationaux existants, si les scientifiques ressortissants du pays bénéficiaire sont autorisés à participer pleinement aux travaux de recherche, ou, au cas où le pays ne possède pas les

spécialistes requis, si cette aide sert à former des hommes de science qui peuvent être appelés ultérieurement à poursuivre les travaux de recherche, Les renseignements concernant le développement de ces centres devraient être communiqués à la CSTR.

Dans une grande partie de l'Afrique de l'Est, la fièvre aphteuse est endémique. Il faut entreprendre d'urgence la lutte contre cette épidémiologie et l'éradiquer, car elle risque de toute évidence de se propager à travers tout le continent. Il a été noté qu'un mécanisme chargé de la lutte contre la fièvre aphteuse était en voie de création en Afrique de l'Est; la CSTR devrait être associée à ces efforts et en particulier participer aux démarches visant à obtenir de la part de l'OIE, de la FAO et de l'OUA, un soutien financier pour le projet.

2. Sélection de bovins et production de viande bovine

Il est désormais indispensable d'abandonner les méthodes traditionnelles de production de viande bovine pour adopter des techniques modernes. Dans chaque pays réunissant les conditions nécessaires, le gouvernement devrait créer des fermes d'élevage afin que la production de viande bovine puisse se faire sur une grande échelle, de manière systématique et dans des conditions contrôlées.

3. Aliments pour le bétail

A cet égard, il se pose le problème des pâturages insuffisants. Il a été noté que la plupart des pays sont tributaires uniquement des pâturages naturels. Il est dès à présent nécessaire de cultiver les plantes fourragères appropriées pour alimenter le bétail.

4. Production laitière

On a passé en revue les méthodes traditionnelles utilisées pour le transport de bétail à l'intérieur des pays et d'un pays à l'autre; ces méthodes ont été jugées peu efficaces, car elles font

diminuer la valeur nutritive du bétail au moment où il doit être abattu. On a examiné la question de la sélection des bovins et caprins en vue d'une production accrue de viande et de lait.

PECHE

On a examiné la situation de la pêche en Afrique. Le Groupe a regretté que ce domaine n'ait pas été traité par le passé avec toute l'attention qu'il méritait (voir recommandation XVII A (3)).

SYLVICULTURE

Le Groupe a noté que l'exploitation irréfléchie des forêts se poursuivait dans la plupart des pays en l'absence de toutes mesures de conservation et de tous programmes de reboisement. Là où l'on reboise, les forêts naturelles sont remplacées par des essences conifères importées (voir recommandation XI).

RESSOURCES MINERALES

L'état des ressources minérales en Afrique a été examiné. Il a été estimé qu'il fallait intensifier la formation du personnel nécessaire à la prospection de ces ressources.

A cet égard, le Groupe a accueilli avec satisfaction la proposition de l'OUA tendant à créer un centre de formation et de recherche pour les sciences de la terre.

INDUSTRIE

S'agissant du domaine de l'industrie, le Groupe a estimé que le fer et l'acier constituent des matières essentielles qui peuvent stimuler l'industrialisation et par là même favoriser les transferts de techniques. L'industrialisation ne doit pas être poussée à un niveau trop complexe. Le Groupe a présenté un certain nombre de recommandations reproduites sous la rubrique XIII ci-dessous.

SANTE

Le Groupe a été informé de l'organisation d'un colloque sur la bilharziase, tenu à Addis-Abéba en 1972. La CSTR doit faire communiquer le rapport du colloque au Groupe d'experts.

MOBILISATION DES EFFORTS DEPLOYES PAR LES ORGANISMES SCIENTIFIQUES ET DE RECHERCHE ET PAR LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ETATS MEMBRES DE L'OUA

Il a été fait référence à une méthode qui est utilisée en France pour stimuler les travaux de mise au point et selon laquelle, dans le cadre du plan national, les secteurs clefs nécessitant une attention particulière sont retenus par le gouvernement afin de faire l'objet d'efforts financiers soutenus. A cet effet, un scientifique est chargé de diriger les activités prévues et de recruter dans les universités, dans les instituts de recherche et dans l'industrie, le personnel nécessaire. Un exemple est celui de l'ordinateur digital mis au point en France, où le gouvernement français a pris en charge les risques financiers, en assurant entre 60 et 80p. 100 des dépenses en capital. Après l'achèvement de ces projets, les réalisations qui en sont issues sont transférées à l'industrie (c'est-à-dire à l'industrie française) si la production obtenue donne satisfaction. Dans certains cas, l'industrie n'est tenue à aucun remboursement des frais engagés par l'Etat, dans d'autres cas, le remboursement des dépenses de mise au point est échelonné sur un certain nombre d'années.

Il importe de retenir de cette forme d'intervention que, pour des raisons d'efficacité, un homme est habilité à organiser les travaux et à choisir ses collaborateurs de la façon qui lui paraît souhaitable dans l'intérêt de la réussite du projet.

RECOMMANDATIONSRecommandation I :CONSIDERATIONS GENERALES

D'une manière générale, quand il se pose des problèmes touchant les intérêts de l'Afrique, l'OUA/CSTR ou les pays membres doivent être les principaux animateurs et l'initiative ne doit pas être laissée aux organisations internationales. Il est préférable que les gouvernements africains présentent à ces organisations les problèmes déterminés qu'ils voudraient voir résoudre.

Recommandation II :ETUDE PEDOLOGIQUE

Chaque pays doit entreprendre l'étude pédologique à une échelle appropriée afin de déterminer la capacité des sols. Le Bureau interafricain des sols doit dresser un répertoire des pédologues disponibles en Afrique afin de permettre aux gouvernements des différents pays qui ont besoin de leurs services, de faire appel à eux. Les pays africains disposant d'un personnel scientifique numériquement suffisant doivent aider les pays africains voisins à cet égard.

Recommandation III :MISE AU POINT DE VARIETES NOUVELLES ET LEUR MULTIPLICATION

Chaque pays doit entreprendre des études visant à sélectionner des variétés nouvelles de plantes dans les domaines qui l'intéressent. Les résultats obtenus au Zaïre et en Egypte en ce qui concerne l'utilisation des rayonnements pour la production de variétés nouvelles doivent être diffusés dans les Etats membres de l'OUA.

Il faut rechercher des méthodes utilisables pour la multiplication des semences de variétés à haut rendement, qui ont été mises à l'essai. Les variétés obtenues doivent être essayées dans différentes conditions écologiques comme cela se fait par exemple au titre des projets de recherche OUA/CSTR sur les principales céréales (JP.26) et de la recherche sur les céréales menée par la Communauté de l'Afrique Orientale. Les deux centres en question (Kinshasa et le Caire), ainsi que tout autre centre qui pourrait exister, doivent être encouragés. Pour ce qui est de la multiplication des variétés, il faut mobiliser les scientifiques africains. Certains domaines de la production de variétés de céréales doivent être confiés à des ressortissants des pays intéressés, ou en leur absence, à des scientifiques venant d'autres pays d'Afrique. Les renseignements sur les travaux menés dans ce domaine par les différents instituts de recherche doivent être rassemblés par le Secrétariat exécutif de la CSTR, ainsi que les publications relatives à ce domaine.

Recommandation IV :

TECHNIQUES DE PLANTATION

Il faut mécaniser les travaux de plantation si l'on veut parvenir à planter des superficies importantes au meilleur moment. Il faut mettre au point de simples dispositifs mécaniques pour faciliter les travaux de plantation. Il faut accroître le nombre d'agents de vulgarisation afin de stimuler l'application efficace des techniques modernes.

Recommandation V :

RESSOURCES EN EAU ET LEUR UTILISATION

Il faut entreprendre l'étude des cours d'eau africains pour diriger l'exploitation des ressources hydrauliques. Il faut rechercher des méthodes qui permettent de lutter contre les maladies liées à l'irrigation, telles que le paludisme, la bilharziose etc... Le Groupe a constaté que des travaux étaient en cours dans ces domaines.

Recommandation VI :

MALADIES DU BETAIL

Il importe absolument que l'Afrique parvienne à déclarer certaines régions libres de différentes épizooties pour encourager le commerce intra-africain.

Recommandation VII :

SELECTION DE BOVINS ET PRODUCTION DE VIANDE BOVINE

Il ne faut ménager aucun effort pour accroître le rendement en viande bovine par l'emploi systématique de techniques appropriées de production.

La sélection doit être entreprise comme un élément intégrant et important de la production de viande bovine par des organismes nationaux et non pas organisée sur le plan régional.

Recommandation VIII :

ALIMENTS POUR LE BETAIL

L'aménagement des pâturages et le développement des cultures fourragères doivent reposer sur des efforts déli-
bérés tendant à produire des aliments pour le bétail. Des renseignements provenant des instituts de recherche menant des recherches sur la production de fourrages doivent être

rassemblés et diffusés. Les semences de variétés de graminées qui peuvent être utilisées pour l'amélioration et l'extension des pâturages doivent être multipliées dans des centres recherches et mises à la disposition d'autres pays pour multiplication ultérieure et culture. Les céréales fourragères revêtent une grande importance pour l'élevage et elles doivent faire l'objet d'efforts aussi soutenus que les pâturages. Les instituts existants doivent être renforcés et encouragés à intensifier leurs travaux.

Recommandation IX :

Production de viande et de lait

Il est recommandé que les bovins soient abattus sur place et que l'on congèle la viande pour la conserver en vue du stockage et du transport vers les régions ou les pays ayant besoin de viande.

D'une manière générale le Groupe recommande d'encourager la sélection de bovins et de caprins en vue de l'accroissement de la production de viande et de lait.

Recommandation X :

Pêche

Il est recommandé que l'on augmente le nombre de membres du Groupe d'experts de l'océanographie, et de la pêche maritime et intérieure, afin qu'il soit représentatif des différentes régions africaines, et qu'on lui donne pour mandat exprès la consolidation des efforts qu'il déploie pour cerner et aborder les problèmes intéressant la pêche qui se posent en Afrique.

Recommandation XI :Sylviculture

Il faut constituer d'urgence un Groupe d'experts OUA/CSTR de la sylviculture chargée d'examiner les problèmes concernant la conservation et l'exploitation des forêts, le reboisement et les produits forestiers.

Recommandation XII :Ressources minérales

Le Groupe recommande

- i) que l'on dresse un inventaire des minéraux avérés en Afrique, selon leur type, leur qualité et leur quantité, et que l'on en détermine le taux d'exploitation ;
- ii) que l'on intensifie la formation du personnel engagé dans la prospection ;
- iii) que l'on déploie immédiatement des efforts de coopération sur le plan national ou régional pour traiter, du moins en partie, certains minerais avant l'exportation ;
- iv) que l'on crée des laboratoires métallurgiques pour étudier la proportion de métal pur qui peut-être extraite; plus spécialement en cas de découverte de nouveaux gisements.

Recommandation XIII :Industrie

Le Groupe recommande

- i) que l'OUA crée des groupes de technologues africains chargés d'étudier les ressources naturelles pouvant être transformées et d'entreprendre aussi une analyse des coûts et des avantages pour déterminer les domaines sur lesquels doivent porter les efforts d'industrialisation.

- ii) Faute de fer et d'acier, le développement d'autres secteurs tels que l'agriculture, l'industrie du bâtiment et des travaux publics, l'industrie des produits pharmaceutiques, etc. peut être entravé et revenir très cher, sans acquisition correspondante de connaissances techniques. Il faut donc rechercher d'urgence les moyens de créer, dans certaines régions de l'Afrique, des complexes sidérurgiques avec des apports de capitaux internationaux et une participation des Etats, afin de faire face aux besoins de régions.
- iii) En créant ces complexes il faut en outre se fixer pour objectif le transfert réel de connaissance techniques aux technologues, aux scientifiques et aux techniciens africains.
- iv) L'industrie devrait être amenée à appuyer les travaux de recherche dans les universités et à associer les départements universitaires à la recherche industrielle en confiant aux universités la solution de certains de leurs problèmes et en mettant à leur disposition les ressources financières nécessaires à cet effet.
- v) La création, au Nigéria, d'un Fonds pour la formation industrielle peut constituer un moyen efficace de mobiliser des capitaux en vue de la formation et de la recherche. Le Fonds pour la formation industrielle est alimenté par une contribution à la formation de la main-d'oeuvre nationale des entreprises industrielles et commerciales; contribution dont le montant est fixé selon le chiffre d'affaires annuel. Toute branche qui possède ses propres moyens de formation et qui assure la formation de sa main-d'oeuvre, bénéficie toutefois d'une réduction de la contribution ou en est exonérée, suivant la qualité et l'ampleur des programmes de formation.

Au Nigéria, ce Fonds sert à assurer la formation de toute une série de catégories de personnel technique et commercial de niveau intermédiaire et à financer la formation industrielle des diplômés. Une partie des ressources prélevées sur le fonds peut-être utilisée pour financer des travaux de recherche appliquée qui sont confiés aux universités.

Recommandation XIV :

Santé

Le Groupe estime d'un commun accord que :

- i) La coopération régionale et l'action concertée sont nécessaires dans le domaine de la bilharziose, compte tenu de la rapidité avec laquelle se répand cette maladie;
- ii) Les efforts tendant à mettre au point des méthodes de lutte biologique contre la bilharziose doivent être intensifiés;
- iii) Dans le domaine de la tuberculose, les chercheurs doivent être mis en contact pour échanger des idées sur
 - a) Les moyens de traiter efficacement cette maladie;
 - b) La mise au point de médicaments d'origine locale pour le traitement de cette maladie.

Recommandation XV :

Instauration dans les Etats membres de l'OUA d'un climat favorable aux innovations intéressant les techniques de production

- i) Vulgarisation de la science à l'aide des organes d'information (journaux, télévision, radio, etc.). Les hommes de science devraient faire connaître leurs recherches et leurs disciplines par des causeries et des discussions, plus spécialement en ce qui concerne ceux de leurs travaux qui peuvent contribuer à la solution de problèmes d'un intérêt national.

- ii) Il faut adopter dans les Etats membres de l'OUA des textes législatifs relatifs à la propriété intellectuelle afin de permettre aux scientifiques de faire protéger leurs découvertes dans différents domaines. Grâce à une législation de ce genre, les découvertes peuvent être source de recettes.
- iii) Les scientifiques devraient se voir offrir la possibilité d'avoir un dialogue avec les organismes ou les personnes, qui, à l'échelon le plus élevé de chaque Etat, sont chargés de prendre les décisions politiques.
- iv) Il faut tenir la balance égale entre les éléments théoriques et les éléments pratiques de l'enseignement des sciences. Dans toute la mesure du possible il faut utiliser, dans l'enseignement scientifique, des exemples pris sur place pour illustrer les progrès de la science et de la technique.
- v) L'Etat doit entreprendre la création de musées des sciences, dotés d'objets intéressants qui peuvent être utilisés pour l'enseignement et pour faire connaître les produits et les réalisations de la science et de la technique.
- vi) Vulgariser la science en associant les jeunes à l'application de la science dans certains domaines populaires. Il n'est pas sans intérêt de mentionner l'exemple égyptien où des clubs scientifiques ont été créés comme prolongement de foyers pour les jeunes. Les jeunes sont encouragés à construire des postes de radio et d'autres appareils électroniques simples en utilisant des circuits imprimés et des transistors.
- Avec des ressources peu importantes on peut ainsi amener les jeunes à consacrer leur énergie et leur curiosité à ces entreprises utiles.

Recommandation XVI :

Mobilisation des efforts déployés par les organismes scientifiques et de recherche et par les établissements d'enseignement supérieur des Etats membres de l'OUA en vue de la solution de problèmes intéressant la région africaine dans son ensemble

- i) Un double courant de personnel doit s'instaurer entre les universités d'une part, l'industrie et les administrations d'autre part, c'est-à-dire les universitaires doivent participer à des projets industriels alors que les universités doivent s'assurer, pour l'enseignement les services de spécialistes employés dans l'industrie; même si c'est seulement pour des périodes de courte durée;
- ii) Il faut demander à l'Association des universités africaines de communiquer les comptes rendus de ses délibérations au Secrétaire exécutif pour information.

Recommandation XVII

Recommandation sur l'ordre de priorité à établir par les Etats membres de l'OUA en matière de recherche et de développement

A. PRIORITE A ADOPTER EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT

Les priorités à adopter en matière de développement ont été examinées en fonction de la nécessité d'améliorer l'agriculture et les industries auxiliaires de base de produire d'autres biens de consommation essentiels et de créer des complexes sidérurgiques dans les zones d'Afrique qui s'y prêtent, afin de moderniser les méthodes de production et d'augmenter la production.

1. Agriculture

Du point de vue de l'augmentation de la productivité et de la conservation des produits agricoles, on a estimé que les domaines suivants de l'agriculture étaient d'une importance majeure pour le développement, à savoir :

- i) Création de grandes exploitations agricoles, en organisant en coopératives les fermiers qui ont de petites propriétés contiguës, ou avec la participation active de l'Etat;
- ii) Multiplication des semences de variétés nouvelles ayant un meilleur rendement et une plus grande valeur nutritive;
- iii) Culture de ces variétés améliorées et d'autres plantes dans des conditions de rentabilité économique;
- iv) Mécanisation de l'agriculture grâce à l'utilisation de variétés nouvelles dans le cadre de coopératives et grâce à des appareils mécaniques simples mais efficaces utilisés pour défricher et pour planter;
- v) Création d'installations simples mais pratiques d'emmagasinage qui soient à la portée des petits fermiers, et d'installations plus importantes, telles que des silos pouvant être utilisés dans le cadre de coopératives;
- vi) Conservation d'autres récoltes, notamment de tubercules comestibles comme les ignames, de fruits (oranges, pamplemousses, citrons, bananes, etc.);
- vii) Extraction de vitamines des fruits et autres produits qui s'y prêtent, en tant que méthode de conservation;
- viii) Utilisation des sous-produits agricoles, comme la mélasse, qui peut servir à la fabrication d'alcool, de vinaigre, de parfums et d'aliments pour le bétail si l'on y ajoute d'autres déchets agricoles (comme par exemple le résidu des graines de coton ; le tourteau d'arachide ou le tourteau de palmiste, après l'extraction de l'huile, etc.).

ix) Intensification des efforts tendant à former des agents de vulgarisation agricole, dont certains doivent participer activement à la culture aux côtés des fermiers traditionnels en leur démontrant de façon efficace les méthodes à utiliser. Il convient ici de souligner que le rôle de l'agent de vulgarisation agricole est de nature pratique plutôt que théorique ;

x) Expansion rapide de plantations de canne à sucre afin de permettre au pays de produire suffisamment de sucre pour couvrir ses besoins.

2. Élevage

On accorde une grande importance aux domaines suivants:

i) Sélection du bétail sur une grande échelle et surtout utilisation de l'insémination artificielle, le Centre national égyptien de recherche offre des possibilités de formation dans ce domaine ;

ii) Développement de variétés de graminées convenant comme pâture, multiplication de semences et création délibérée de pâturages artificiels;

iii) Production accrue de différentes variétés de céréales convenant à l'alimentation des bovins et d'autres espèces de bétail.

3. Pêche

Le groupe d'experts constate avec regret que dans la plupart des pays la pêche n'a pas reçu, dans le passé, l'attention qu'elle mérite et que certains gouvernements semblent rester indifférents à la nécessité de protéger et de conserver ce qui constituera à l'avenir l'une des principales sources de protéines de l'Afrique, à savoir les eaux qui bordent les côtes africaines et qui sont actuellement en partie exploitées par des sociétés étrangères qui travaillent pour le compte d'intérêts étrangers et pour couvrir les besoins de pays étrangers.

Compte tenu de ce qui précèdent, le groupe d'experts demande que des mesures concrètes soient prises immédiatement dans les domaines suivants :

- i) Construction de bateaux de pêche, c'est-à-dire de bateaux avec ou sans moteur, l'acquisition de chalutiers destinés à la pêche le long des côtes des pays qui peuvent se le permettre ;
- ii) Aménagement de possibilités de mouillage pour le bateaux de pêche ;
- iii) Extension des eaux territoriales. A cet égard, il est nécessaire de rappeler les recommandations faites par le Conseil scientifique pour l'Afrique ;
- iv) Amélioration des techniques de pêche et problèmes que pose ; la dimension des mailles des filets de pêche ;
- v) Construction d'étangs destinés à développer la pisciculture ;
- vi) Utilisation rationnelle des lacs de retenue des centrales hydroélectriques pour l'élevage et la production de poissons ;
- vii) Amélioration des méthodes de conservation classiques en rapprochant les techniques employées des méthodes industrielles modernes de conservation ;
- viii) Conservation du poisson par le froid en vue d'une plus vaste distribution. On poursuit actuellement les recherches sur l'irradiation comme méthode de conservation. Le Groupe a proposé que le nombre de membres du groupe d'experts de la CSTR sur l'océanographie et la pêche soit augmenté. Il a également recommandé qu'une étude commune de préinvestissement relatif au développement de la pêche dans le Mer Rouge soit lancée par les Etats membres de l'OUA riverains de la Mer Rouge.

4. Industrie

Les domaines que l'on estime être d'une importance majeure dans l'immédiat relèvent en grande partie de l'industrie chimique (en raison de son rôle dans le développement de l'agriculture) et concernant également la production de biens de consommation essentiels pour la construction d'habitations, la fabrication de chaussures et de moyens d'enseignement.

i) Industries chimiques

a) Fabrication de pesticides, comme par exemple le traitement du pyrèthre et des produits dérivés.

Les chimistes doivent étudier plus avant la chimie des produits naturels ;

b) Fabrication d'engrais phosphatés et ammoniacaux. Le Groupe a recommandé de créer des usines fabriquant ces deux catégories d'engrais, à l'aide d'un financement interafricain, c'est-à-dire que les capitaux nécessaires à ce projet seraient fournis par les divers gouvernements africains. Il faudrait que ce projet soit suffisamment important pour couvrir les besoins de l'Afrique, cette industrie devant être implantée dans des pays disposant abondamment de matières premières. Le personnel pourrait être fourni par les différents pays d'Afrique. Parmi les pays où se trouvent de vastes gisements de phosphates, on peut citer le Togo, le Maroc, et l'Egypte et parmi ceux qui disposent de gaz de pétrole figurent le Nigéria, l'Algérie et l'Egypte.

c) Céramique et ciment

L'industrie de la céramique doit reposer sur une base nationale, sans toutefois que le libre échange d'informations sur les propriétés des matériaux et les techniques de production s'en trouve entravé.

Il faut absolument créer un ensemble de cimenteries dans chaque pays.

Le cas échéant, le finacement de ces projets pourrait être assuré par des accords bilatéraux ou multilatéraux entre les pays africains. Il faudrait, dans la plupart des pays, poursuivre les études portant sur la fabrication de ciment à partir de latérite et les recherches entreprises sur le sable à utiliser dans l'industrie du verre.

d) Cuir et articles en cuir

L'Afrique assure une proportion importante de la production mondiale de cuirs et de peaux, la production africaine devrait être transformée sur place (tannage etc.). Il faudrait créer une industrie pour la fabrication d'articles en cuir, tels que des chaussures, des sacs etc., destinés à la consommation locale et à l'exportation. L'Egypte offre des possibilités de formation dans ce domaine au Centre national égyptien de recherche. Il existe un cours de brève durée qui s'étend sur douze semaines.

e) Papier

Chaque pays africain doit, dans la mesure du possible, créer une industrie du papier mais, lorsque ce n'est pas possible, il doit essayer de s'approvisionner dans les pays voisins qui produisent du papier. Il faudrait poursuivre les études relatives à l'utilisation des déchets tels que la bagasse, les tiges de riz, le papyrus, le bambou, les tiges de maïs, les tiges de sorgho etc.. Pour obtenir du papier de bonne qualité il faut s'efforcer consciemment de faire pousser des essences conifères importées. Il faut aussi étudier la possibilité d'utiliser les fibres d'autres essences locales et, à cet égard, entreprendre une étude sur les pratiques suivies dans la province chinoise de Taïwan.

ii) Produits pharmaceutiques

Le groupe a confirmé les recommandations formulées par le groupe d'experts sur les plantes médicinales, et recommande d'entreprendre en commun la production de médicaments en Afrique.

iii) Sidérurgie

Le groupe d'experts a estimé que le fer et l'acier étaient des produits essentiels de base pour le développement de l'agriculture, la construction et l'industrialisation. Il propose de créer des complexes sidérurgiques dans des endroits stratégiques de l'Afrique, c'est-à-dire en tenant compte de l'existence de matières premières, d'énergie et de main-d'oeuvre technique. La création de ces complexes doit être financée en commun les pays africains, comme on l'a proposé pour la production d'engrais.

iv) Utilisation des sous-produits

Il faudrait utiliser, chaque fois que c'est possible, les résidus provenant de la distillation du pétrole et de la purification des pyrites de cuivre pour produire de l'acide sulfurique. Des recherches devraient également aboutir à l'utilisation des sous-produits du sisal. Dans le domaine de l'industrie extractive, il convient d'être prudent en ce qui concerne les minéraux associés obtenus lors de l'extraction de métaux déterminés. Il faut étudier la possibilité d'extraire ces minéraux associés et veiller à ce que les prospecteurs étrangers n'extraient pas plus de métal que ne leur permet leur permis ou convention d'exploitation, ou qu'ils ne déclarent.

B. ORDRE DE PRIORITES A ETABLIR EN MATIERE DE RECHERCHE

Voici les domaines sur lesquels doivent se pencher immédiatement les chercheurs pour faire progresser les connaissances scientifiques et la technique :

- i) Nouvelles variétés de cultures;
- ii) Besoins en eau des différentes cultures afin d'évaluer les besoins d'irrigation ;
- iii) Besoins d'engrais des différents types de sols ;
- iv) Transformation des produits alimentaires ;
- v) Prévention et traitement de la fièvre aphteuse ;
- vi) Variétés de plantes fourragères à haut rendement et de grande valeur nutritive ;
- vii) Utilisation des produits forestiers pour la fabrication de papier ;
- viii) Plantes médicinales d'Afrique et utilisation de ces plantes pour la fabrication de médicaments ;
- ix) Lutte contre le paludisme, la bilharziose et l'onchocercose et plus particulièrement lutte biologique; intensification des recherches menées actuellement sur la trypanosomiase et la mouche tsé-tsé ;
- x) Production de vaccin contre les différentes maladies du bétail.

Recommandation XVIII :

PROJET DE COOPERATION DANS LE DOMAINE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE ENTRE LES ETATS MEMBRES DE L'OUA

1. Transports routiers

Il importe de développer d'urgence les liaisons routières internationales. Parmi les axes routiers d'une importance vitale, on peut citer : Lagos - Le Caire (en passant par le Tchad et le Soudan), Mombassa-Lagos, Lagos-Dakar-Alger, Lusaka-Le Caire.

.../...

Etant donné que ces routes sont absolument indispensables si l'on veut développer le commerce intra-africain, elles doivent être construites de façon suffisamment solide pour permettre le transport par route de marchandises entre les différents pays africains.

2. Transport aériens

Le Groupe est d'avis que le transport aérien constitue un élément important dans le commerce intra-africain, tant pour ce qui est de la mobilité des personnes que du fret aérien. Il recommande donc qu'une réunion des compagnies aériennes nationales africaines se tienne à la demande des gouvernements pour examiner les moyens de développer les communications intra-africaines, surtout dans l'axe est-ouest et est-nord.

3. Télécommunications

Le fait qu'à l'heure actuelle la plupart des communications entre capitales africaines s'effectuent par l'intermédiaire des capitales européennes est déplorable. Le groupe estime que la meilleure façon d'aborder ce problème est d'améliorer tout d'abord les liaisons de télécommunications à l'intérieur des sous-régions et ensuite de relier les sous-régions entre elles. Il serait par exemple possible de relier les pays d'Afrique de l'Est d'une part et d'Afrique de l'Ouest de l'autre en établissant des liaisons par faisceaux hertziens entre capitales. Il est également recommandé d'intensifier les communications radio-électriques de sorte que les stations de tous les pays africains puissent être captées en n'importe quel endroit du continent.

Quant à la télévision, elle doit être développée à l'échelon local à des fins éducatives.

4. Énergie

Les aménagements hydro-électriques doivent être autant que possible intégrés et tenir compte chaque fois que c'est possible outre de la production d'énergie, de la pêche et de l'irrigation.

Cette énergie doit d'ailleurs être partagée entre pays voisins et, à cette fin il peut être nécessaire d'installer un réseau électrique international à haute tension. Certains pays doivent exploiter leur potentiel hydro-électrique en tenant dûment compte de ces possibilités. C'est ainsi que le Ghana prévoit d'exporter de l'énergie vers la Côte-d'Ivoire, le Togo, et le Dahomey, et le Nigéria vers le Niger. Chaque fois que l'utilisation d'énergie fait l'objet d'une telle coopération l'énergie, de quelque origine qu'elle soit, produite par l'un des pays coopérants peut alors alimenter le réseau électrique international.

La Guinée a besoin d'énergie pour mettre en valeur sa bauxite et son minerai de fer, et le groupe d'experts est convaincu qu'un projet de ce genre doit être financé par plusieurs pays africains puisqu'à la longue l'exploitation de ces minerais profiterait à l'Afrique tout entière.

La CSTR doit aider les pays qui ont des ressources naturelles mais pas d'experts ni de techniciens à trouver des Africains capables de leur donner des conseils sur les projets auxquels ils s'intéressent.

5. Énergie d'origine nucléaire

Il est urgent que l'Afrique s'intéresse à la technique nucléaire, même s'il ^{ne} s'agit que de domaines marginaux, néanmoins importants, comme l'utilisation de radio-isotopes en médecine, la recherche de nouvelles variétés céréalières par irradiation, etc.. Il faut également construire des réacteurs supplémentaires dans l'un des établissements, des instituts de recherche ou des centres universitaires afin de maîtriser les techniques de production d'électricité d'origine nucléaire.

.../...

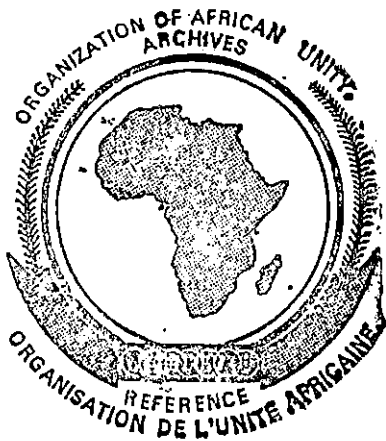
La consommation mondiale d'énergie augmente rapidement et les sources d'énergie sont exploitées à outrance. Le gaz naturel et le pétrole sont exploités à un rythme et dans des proportions telles que dans une vingtaine d'années ils risquent de perdre toute leur importance comme sources d'énergie en raison même de leur épuisement progressif et, par suite, de leur rareté. C'est alors que l'énergie nucléaire prendra de l'importance. Il est donc évident que l'Afrique doit préserver les sources d'énergie dont elle dispose. A l'heure actuelle, non seulement le pétrole africain est exploité à un rythme rapide par des sociétés pour la plupart étrangères (comme c'est le cas par exemple au Nigéria, en Algérie, en Egypte), mais les pays africains eux-mêmes n'en utilisent que 0,01 p.100. L'autre source d'énergie importante, l'uranium, est aussi exploitée par des sociétés étrangères. Le danger de voir ces sources d'énergie épuisées au moment où les pays africains en auront besoin pour satisfaire les besoins liés à leur propre progrès technique est manifeste. C'est pourquoi les pays africains qui disposent de gisements d'uranium ne devraient pas permettre qu'ils soient exploités par des pays étrangers. Il faut signaler que les gisements reconnus en Europe et en Amérique ne sont pas exploités alors que l'exploitation bat son plein en Afrique.

6. Centres de documentation

Il faut de toute urgence rassembler et diffuser les informations relatives aux travaux scientifiques effectués dans les différents Etats africains. Il existe déjà trois bureaux OUA/CSTR qui s'occupent aussi de rassembler de la documentation : le Bureau interafricain pour les ressources animales (BIRA) de Nairobi, le Bureau interafricain des sols (BIS) de Bangui et le Conseil phytosanitaire interafricain de Yaoundé.

L'OUA doit donc se préparer à créer, en coopération avec l'UNESCO, des bibliothèques scientifiques et techniques et des centres de documentation, tout au moins à l'échelon régional pour le début. Ces institutions feraient fonction de dépositaires pour les ouvrages et publications internationales relatives à l'évolution scientifique actuelle dans le monde.

Il faut rédiger des Notes et comptes rendus de recherche sur les résultats des recherches effectuées par les chercheurs africains dans tous les domaines de la science et de la technique afin de les communiquer à tous les établissements et institutions scientifiques.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1973-05

Report of the Inter-African Panel of Scientists on science and technology

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/7890>

Downloaded from African Union Common Repository